

Simplifier l'implantation d'usines

CONTEXTE

De façon générale, l'une des priorités de nos industries concerne le besoin de stabilité du cadre réglementaire et des dispositifs de soutien adaptés. En effet, les industriels français estiment qu'il y a trop de nouvelles réglementations, ce qui a un impact sur le développement de leur activité. La tentation est toujours grande d'édicter de nouvelles normes et règles. Source de progrès lorsqu'elles sont prises individuellement, leurs empilements brouillent généralement les objectifs et renchérissent fortement les coûts d'intervention des entreprises. A titre d'exemple, on peut citer l'exigence de signalétiques de tri des déchets soumis à REP¹. De même, les industriels estiment que les démarches administratives sont généralement longues et fastidieuses et constituent donc une perte de temps et d'énergie en comparaison avec les gains attendus. Le temps de l'entreprise n'est pas le temps de l'administration. A cet égard, de nombreux dispositifs peuvent être cités à l'image de la feuille de route « Fit for 55 » ou bien encore l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050. De même, les entreprises innovantes dans le secteur des spiritueux, se heurtent à des lourdeurs administratives. Certaines entreprises investissent dans leur transition environnementale en modifiant leur process de production (par exemple, en allant vers une distillation bas carbone²), ce qui nécessite une reconnaissance dans le cadre des cahiers des charges pilotés par l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao). Or, ce changement est trop long et très complexe. Enfin, les encadrements et les obligations doivent, en amont, être étudiés à l'aune de la concurrence internationale et européenne. Par exemple, en France, le délai d'instruction des autorisations environnementales (ICPE) est bien plus important que la moyenne européenne.

De plus, la politique gouvernementale orientée sur l'industrie verte doit emporter ou concerner toutes les industries. A titre d'exemple, certaines filières comme la plasturgie s'inquiètent du « plastic-bashing » et des décisions incohérentes qui peuvent en découler. De même, les dispositifs de soutien doivent être en cohérence avec le temps de l'industrie. En effet, la conservation du tissu industriel en France et son renouvellement ne pourra se faire sans la présence de sous-traitants performants et en bonnes relations avec leurs donneurs d'ordres. Ils doivent donc être associés aux choix stratégiques. Il est important de savoir comment les

¹ Aujourd'hui, 10 filières n'ont pas encore enclenché le TRIMAN, et 8 autres filières sont en cours de mise en œuvre. Compte tenu des coûts financiers et logistiques importants déjà engagés pour satisfaire à des obligations considérées comme complexes et non analysées en termes d'impact.

² alambic fonctionnant avec externe circulaire de vapeur/air chaud/eau chaude, qui permet de réduire de 50 % les émissions CO2 et de 80 % la consommation énergétique.

secteurs les plus difficiles à décarboner seront traités et s'ils le seront (secteur de l'acier ou de la céramique).

Par ailleurs, les PMI estiment que beaucoup de démarches administratives limitent leur compétitivité. A titre d'exemple, et même si des progrès ont été observés depuis la loi Pacte, la France a, en moyenne, des délais d'autorisations administratives les plus longs d'Europe (avec un délai effectif d'implantation industrielle de 17 mois en France contre 4 à 12 mois en Allemagne). Il convient de noter que les strates territoriales sont de nature à renforcer ces difficultés. En effet, certaines implantations industrielles et/ou extensions peuvent être bloquées par des décisions locales, par exemple par certaines mairies, sans justification et sans que les préfets ne puissent reprendre la main pour revoir la décision prise initialement . On peut citer le cas d'un dirigeant qui a obtenu une commande importante de l'armée française. Il a acquis un terrain juxtaposant son entreprise pour s'agrandir en vue de répondre à cette commande et en profiter pour se développer. Néanmoins, l'agrandissement a été impossible du fait du refus du maire, sans justification réelle et malgré un recours du préfet.

Enfin, les financements doivent être à la hauteur des ambitions affichées. Séduits par les subventions américaines (l'Inflation Reduction Act Américain) et les prix de l'énergie aux Etats-Unis, les grands industriels européens investissent massivement outre-Atlantique dans les industries vertes. Cet exode de capitaux risque d'être lourd de conséquences pour l'Europe, comme autant d'opportunités manquées de réindustrialisation. Ainsi, si l'ambition est bien de verdir l'industrie, il est nécessaire que le plan soit rapide et massif. En complément, il est indispensable de profiter des opportunités financières offertes par l'Union européenne. Cela nécessite un accompagnement spécifique des PMI qui ont toujours beaucoup de difficultés à appréhender les différents financements et à répondre aux appels à projets.

Enfin, la mobilisation du foncier et sa mise à disposition est un élément fondamental. Une politique du foncier en direction de l'industrie serait de nature à favoriser la reconquête industrielle souhaitée. Sur certains territoires, pourtant historiquement industriels à l'instar de la Seine-Saint-Denis, une disparition progressive des industries est constatée. Les causes sont la flambée du prix du foncier dans les villes et sa raréfaction. De même, il serait nécessaire de mettre en place des réserves foncières dans les plans d'urbanisme pour le développement d'unités industrielles orientées vers la transition écologique (valorisation énergétique des déchets...). En effet, les SCOT, les PLUi ... réduisent drastiquement les zones d'activités ou industrielles au profit de zones naturelles ou agricoles pour atteindre les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.

PROPOSITIONS CPME

- **Associer l'ensemble des acteurs** et avoir une vision réaliste des objectifs fixés :
En s'orientant vers une vision transversale et une meilleure cohérence entre les différentes réglementations : toutes réglementations touchant plusieurs ministères doivent faire l'objet de concertations. De même, lorsque l'Etat privilégie un ciblage sur les PME, il est nécessaire que des mesures soient élaborées en amont pour s'assurer que les objectifs soient bien atteints et/ou possibles. A titre d'exemple, en matière d'ICPE, les spiritueux font l'objet d'une classification au sein d'une multitude de rubriques sans que leurs problématiques ne soient prises en compte de façon spécifique³.
Par ailleurs, il est nécessaire **de créer des lieux de discussions officiels associant l'ensemble des acteurs afin de créer des symbioses industrielles** qui permettent des

³ Les spiritueux peuvent être concernés par 6 normes des ICPE. Une limitation serait source de simplification.

économies de ressources (les déchets des uns peuvent servir aux autres, par exemple, à la récupération de chaleur).⁴

- Réduire drastiquement les délais administratifs, en :
Assurant *a minima* la simplification, la stabilité, la lisibilité, la cohérence et la faisabilité des mesures, en :
 - Permettant aux industriels de répondre aux contraintes de manière la plus dématérialisée possible : par exemple, pour le TRIMAN, il serait utile de permettre aux industriels de répondre aux contraintes opérationnelles et économiques liées à l'affichage physique du TRIMAN par une information dématérialisée. Sur le plan administratif, il convient de réduire la charge des entreprises en matière de déclarations à destination des structures proches et sur des thèmes similaires (exemple : déclarations ADEME / ARCEP).
 - Raccourcissant les procédures par deux d'ici la fin du quinquennat pour revenir à la moyenne des délais pratiqués au niveau européen : il s'agit d'un objectif qui devrait être suivi chaque année avec une publication officielle de résultats.
Plusieurs mesures peuvent être prises pour y parvenir, par exemple, il est essentiel de ne pas ajouter des contraintes de délais ou de procédures nationales que n'imposent pas le droit de l'Union européenne ou la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Par conséquent, il serait opportun, par exemple, d'aligner le délai d'instruction des autorisations environnementales (ICPE) sur la moyenne européenne, soit 6 à 7 mois recours gracieux compris. Tout en réduisant la durée de l'instruction de ces demandes, la procédure d'autorisation elle-même pourrait également être révisée, en s'inspirant notamment des exemples italiens et anglais, afin de s'assurer que les objections ou les réserves suffisamment sérieuses de tiers puissent être résolues au stade de l'enquête publique, ou en tout cas qu'il y soit systématiquement répondu, les objections qui ne sont pas sérieuses étant elles rejetées à ce stade. Enfin, il faut ajuster les contraintes au regard de l'activité.
 - Engageant un contrat d'objectifs avec les acteurs locaux : par exemple, en créant des groupes de travail avec les DIRECCTES afin de faciliter les démarches et d'accélérer le processus d'acceptation des dossiers. Cela peut également passer par une réhabilitation du rôle des DREALS qui retrouveraient les missions de développement industriel qu'elles avaient auparavant.
Proposer une procédure ad hoc en cas de conflit local afin de redonner la main à l'état (exemple : préfet) en cas de blocage industriel présentant une perte économique
- **Faciliter l'ouverture d'usines**, leur extension et la réhabilitation des friches :Plusieurs propositions peuvent être formulées à savoir :
 - Améliorer la connaissance du foncier par un recensement exhaustif des friches.
 - Moderniser l'outillage industriel : cela passe par une automatisation de l'industrie 4.0 et proposer une plateforme digitale de coopération (donneurs d'ordre/sous-traitants)
 - Financer le recyclage des friches ou la transformation de foncier déjà artificialisé ainsi que les projets de reconversion des friches polluées issues d'anciens sites industriels.
 - Adapter le dispositif zéro artificialisation des sols.

⁴ Une présence active des PME dans les organes de décisions nationales (exemple : le comité exécutif du comité national de l'industrie.)

- **Faciliter l'écologie industrielle en proposant un accompagnement et une plateforme avec des équipes dédiées aux PME** : il serait nécessaire de créer un programme de 10 000 accompagnements d'entreprises, dédié aux industries vertes et aux PMI prenant en charge les coûts de prestations de conseil, les études sur la stratégie environnementale et les déploiements opérationnels.
- **Financer les ambitions affichées** : cela passe par un accès et un soutien des filières stratégiques par un accès plus facile aux sources de financements et un accompagnement spécifique des PMI qui ont toujours beaucoup de difficultés à connaître et les financements et à répondre aux appels à projets.
- **Déployer une stratégie de grappe d'entreprise pour gagner en compétitivité** : cette mesure corrigerait les faiblesses industrielles des fabricants de composants en créant au sein des régions un écosystème d'entreprises désireuses d'utiliser leur outils et susceptibles de participer à la fabrication de produits⁵.

⁵ Cette stratégie s'inspire des expériences à succès de mutualisations et d'outillages industriels réalisés sur la base régionale (l'initiative VIALOG en région Normandie). La filière des composants de montres dans l'horlogerie serait très intéressée mais d'autres filières également).